

**AVIS D'OUVERTURE DE CONCOURS INTERNE COMPLETE D'EPREUVES
POUR UN POSTE d'OUVRIER PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DANS LA SPECIALITE
SUIVANTE :
1 POSTE DE PLOMBIER**

Un concours sur titres, complété d'épreuves, d'Ouvrier Principal de 2^{ème} classe est ouvert à l'Etablissement Public de Santé Mentale du Finistère Sud de QUIMPER (29) en vue de pourvoir UN poste d'ouvrier principal de 2^{ème} classe dans la spécialité suivante : **Plomberie**

conformément :

- Au code général de la fonction publique
- Au décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière
- Au décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière
- A l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pris en application des articles 4-6 et 4-7 du décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente. Le concours interne sur titres complété d'épreuves comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

I.- La phase d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier de sélection :

Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury pourront se présenter à l'épreuve d'admission.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat ainsi que les éventuelles expériences professionnelles.

II.- La phase d'admission consiste :

L'épreuve pratique consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice des futures fonctions du candidat requièrent de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury au regard des fonctions et/ou de la spécialité concernée. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures. L'entretien vise, d'une part, à apprécier la motivation du candidat et, d'autre part, à vérifier ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, relevant du domaine professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions.

La durée de l'entretien est de vingt minutes.

L'épreuve d'admission est notée sur 20.

Le dossier de candidature doit comporter :

1. Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
2. Les diplômes, titres et certificats dont il est titulaire ;
3. Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre ;
4. Un état des services accomplis ;
5. Une copie de la carte nationale d'identité.

Les candidatures sont à adresser, avant le 6 novembre 2025 (cachet de la poste faisant foi) à **Monsieur le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales EP SM du Finistère Sud – DRHRS – CS 16003 – 29107 QUIMPER CEDEX.**

La date prévisible du concours est fixée au 18 décembre 2025.

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.